

SANGO ya BOMOKO

HABARI ya UMOJA

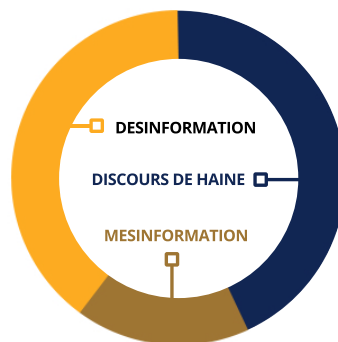
EDITION N° #20

A PROPOS DU BULLETIN

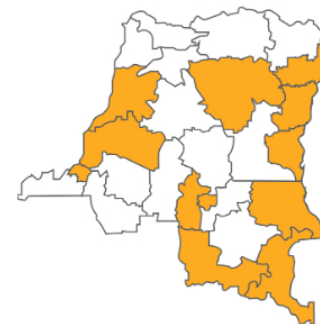
Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe





THÉMATIQUE 1 :

HAINE TRIBALE



Soki ba Kasaiens ba meki kosimba FAYULU, le président légitime, awa na Sankuru Baluba bako sambua. Tokotumba bango (Si les membres de la communauté Kasaienne osent s'en prendre à Martin Fayulu.

À une dizaine de jours du début de la campagne électorale, un message séparatiste qui peut avoir de lourdes conséquences sur la cohésion sociale circule sur les réseaux sociaux. Ce message part des faits réels. En effet, le convoi de Martin Fayulu, candidat à l'élection présidentielle a été attaqué à Tshikapa, chef-lieu du Kasai, samedi 4 novembre dernier, dans le but d'empêcher son meeting. Les vidéos qui ont circulé sur les réseaux sociaux montrent un groupe d'individus se réclamant de l'UDPS.

Toutefois, le meeting a eu lieu. Mais dans le camp de Martin Fayulu, on a promis de déposer une plainte contre les auteurs. « Lamuka va déposer plainte ! Lamuka ne va pas se laisser intimider, mais elle appelle à une enquête sérieuse et que les responsables de cet attentat, les responsables de cette violence gratuite soient arrêtés et mis en prison (...)

L'attaque de Tshikapa est un attentat. On voulait ôter la vie à Martin Fayulu ! Nous disons non, le Kasai appartient à tous les enfants du Congo », s'est indigné Prince Epenge, porte-parole de la coalition Lamuka. Aussi l'article 30 de la constitution de la RDC défend le droit de tout Congolais de se déplacer librement et s'installer sur toute l'étendue du pays.

« Toute personne qui se trouve sur le territoire national a le droit d'y circuler librement, d'y fixer sa résidence, de le quitter et d'y revenir, dans les conditions fixées par la loi. Aucun Congolais ne peut être expulsé du territoire de la République, ni être contraint à l'exil, ni être forcé à habiter hors de sa résidence habituelle. »

En plus, l'article 29, alinéa 3 de la loi électorale n° 22/029 du 29 juin 2022 stipule : « les réunions électorales se tiennent librement sur l'ensemble du territoire national ».

Et l'article 34 de la même loi interdit les propos susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait prévu et réprimé par les lois de la République. Ce même article autorise les candidats à s'exprimer librement durant leur campagne électorale.

La porte-parole du Président de la République a tenu à condamner ces actes. « Le chef de l'État a appris avec regret l'intolérance politique dont a été victime Martin Fayulu par certains compatriotes. Il condamne ces actes antidémocratiques et appelle le peuple congolais à faire preuve de tolérance et de citoyenneté à l'égard de tous les candidats », a écrit Tina Salama sur son compte X.



THÉMATIQUE 1 :

HAINES TRIBALES

La constitution de la RDC, en son article 30, souligne que « toute personne qui se trouve sur le territoire national a le droit d'y circuler librement, d'y fixer sa résidence, de le quitter et d'y revenir, dans les conditions fixées par la loi. Aucun Congolais ne peut être ni expulsé du territoire de la République, ni être contraint à l'exil, ni être forcé à habiter hors de sa résidence habituelle ».



THÉMATIQUE 1 :

HAINÉ TRIBALE



Nous, la communauté Bira, nous exigeons le départ de toute autre tribu de notre territoire, car vivre seul est mieux et sécurisant. Ituri/discussion communautaire

L'exclusion n'a pas sa place dans un pays comme la République démocratique du Congo et n'est pas la solution pour construire une société pacifique et harmonieuse.

« La RDC est notre foyer commun. Les discours de ce genre ne font que diviser la société congolaise, affaiblir le Congo et conduire à des violences, des crimes et à la désintégration de ce qui fait l'essence de la nationalité congolaise et de la coexistence pacifique.

Il est donc impératif de condamner fermement ce type de discours, surtout à l'approche de la campagne électorale et des élections, car il risque de déchirer le pays, de provoquer des violences, des massacres et de graves violations des droits de l'homme », a commenté Luc Lutala, spécialiste en éducation électorale.

Selon cet expert la coexistence pacifique et la promotion de l'inclusion contribuent à créer un environnement plus sûr qui fait progresser le pays dans son ensemble.

« Une des forces de la RDC réside dans la diversité et l'enrichissement mutuel qui sont rendus possibles par la cohabitation de ces différentes ethnies.

Il est donc vital de comprendre que les communautés congolaises se sont mêlées les unes aux autres par le biais de mariages mixtes, transcendant ainsi les frontières tribales et provinciales. En termes de mouvements de population, les Congolais se sont implantés du Sud à l'Est, du nord au sud et de l'est à l'ouest », a expliqué Luc Lutala.

Il est essentiel de retenir que vivre en communauté présente de nombreux avantages. En encourageant la diversité et l'acceptation mutuelle, nous pouvons profiter de la richesse culturelle et de la coopération entre les différentes tribus. Ensemble, nous pouvons construire une nation forte, où chaque individu se sent valorisé et en sécurité.



THÉMATIQUE 1 :

HAINES TRIBALES



Tu es de la communauté Hema, ta chaire est la nôtre, car tout hema est faite pour la machette

Il est essentiel de souligner que personne ne devrait être victime d'homicide, quelle que soit sa communauté ou son origine. Le Code pénal congolais prévoit la peine capitale pour tout auteur de meurtre ou d'assassinat.

Selon les articles 44 et 45 du Code pénal congolais, tout acte d'homicide commis avec l'intention de donner la mort est qualifié de meurtre, et tout meurtre commis avec préméditation est qualifié d'assassinat. Ces actes sont passibles de la peine de mort.

Cependant, il est important de noter que la situation actuelle entre les communautés Hema et Lendu en Ituri est en train de changer. Les leaders de ces deux communautés se sont engagés dans la recherche de la paix et travaillent ensemble pour établir une réconciliation durable.

Des signes de compréhension et d'harmonie commencent à émerger, ce qui témoigne d'un progrès vers une coexistence pacifique.



THÉMATIQUE 1 :

HAINES TRIBALES



C'est maintenant ou jamais qu'il faut avoir un président du Sud-Kivu. Nous allons montrer aux Baluba combien Mukwege est fort et soutenu par la population que Félix.

Le Président de la République n'appartient pas à une tribu ni à une province. Il est le président de toutes les provinces, tribus et ethnies.

En effet, le rôle du président de la République est défini par la constitution de la République. L'article 69 de cette loi fondamentale stipule que le président de la République est le chef de l'Etat. Il représente la nation et est le symbole de l'unité nationale.

C'est dans ce sens que Lydie Kapinga, experte en éducation civique, ajoute que « le Président de la République n'est pas pour une tribu ou une province. Il est le chef de l'Etat. Il représente la nation et est le symbole de l'unité nationale ».

Parmi ses attributions, le président de la République veille notamment au respect de la constitution, en assurant par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions ainsi que la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la souveraineté nationale et du respect des traités et accords internationaux.



THÉMATIQUE 1 : HAINE TRIBALE



Nous n'allons pas vivre avec les éléments twa venus de la brousse.
Les éléments de la milice Yakutumba sont à la recherche du peuple twa.

Au cours de notre bulletin n°15, nous sommes revenus sur les accusations selon lesquelles cette communauté empêchait les gens du village Mifiondo, en Ituri, de développer leurs champs. Après vérification, ces accusations n'étaient pas du tout vraies.

Il en est de même pour ces deux autres discours. En effet, selon la société civile du Tanganyika, la situation sécuritaire sur l'ensemble de la province est au beau fixe ces derniers temps.

« Il y a eu effectivement, dans un passé récent, des altercations, des échauffourées entre les peuples Twa et les Bantous, particulièrement les Lubas pour des raisons de cohabitation qui ont un trait sur le mariage essentiellement, et la survie existentielle. Les Twa se plaignaient de manquer d'espace pour leur chasse (...). Aujourd'hui, la situation est redevenue normale et se stabilise davantage et je ne pense qu'il y ait des discours de haine contre les Twa », explique maître Joseph Mulunda, président du collectif des jeunes leaders du Tanganyika et ancien candidat gouverneur de province.

S'agissant de la rumeur selon laquelle la milice Yakutumba serait à la recherche des membres de cette communauté, M. Mulunda dit ne pas être au courant. « Le calme règne et il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure tant que la situation est en train d'être stabilisée par les services de sécurité et les efforts du gouvernement de la République relayée par le gouvernement provincial ».

Pour rappel, la communauté Batwa est également composée du peuple autochtone dit « pygmées » qui est une composante de la société congolaise et est répartie sur toute l'étendue du pays (à l'exception du Kongo Central). Ils forment une communauté minoritaire dont les membres sont aujourd'hui encore discriminés et opprimés par le reste de la population issue des communautés ethniques dominantes.

Selon la chercheuse en droits des minorités Kathryn Ramsay (Kathryn, 2010), bien qu'ils soient les premiers habitants des forêts équatoriales de la région des Grands Lacs d'Afrique, les Batwa sont, en termes officiels, pratiquement invisibles.

Soumis à une discrimination continue entraînant pauvreté, chômage et un accès réduit à l'instruction et aux soins médicaux, leur situation est encore aggravée par un manque de reconnaissance de leurs difficultés par leurs gouvernements respectifs.



THÉMATIQUE 2 : QUI PEUT PROVOQUER UNE CRISE



« Ce n'est pas encore fini avec les Rwandais qui se sont enrôlés à Nyangezi. Le jour des élections, les jeunes seront déployés aux différents centres pour se rassurer qu'ils ne votent pas, car ils ne sont pas Congolais »
Sud-Kivu/discussion communautaire.

Cette rumeur sur l'enrôlement des mineurs et des étrangers pour les prochaines élections générales continue à circuler dans la communauté congolaise et sur les réseaux sociaux.

Pourtant aucune preuve ne le démontre jusqu'au jour d'aujourd'hui. L'opération de l'audit du fichier électoral a été bel et bien fait et a permis d'élaguer les mauvaises données. Il faut savoir que le droit de vote n'est réservé qu'aux Congolais.

Selon Lydie Kapinga, spécialiste en éducation civique et électorale, « Toutes personnes ayant acquis légalement la nationalité congolaise ont le droit de voter. On est Congolais d'origine ou par naturalisation ou acquisition. En définitive, a droit de s'enrôler et de voter, tout Congolais en âge et en droit de s'enrôler ou de voter. »

HABARI
ya **UMOJA**

SANGO ya
BOMOKO

Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>

**Vous voulez nous donner
votre avis, vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !



Contact:

 Japhet Toko

 info@actualite.cd

 +243 812 140 172

Date de publication : 20 Octobre 2023

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

